



PHOTO SERGE GUÉROULT

P.24



PHOTO S.G.

P.24



PHOTO STÉPHANE DUCLET

P.1

La Provence

JEUDI 18 SEPTEMBRE 2014

AIX - PAYS D'AIX

laprovence.com / 1,10€

L'affaire Apollonia pose encore question

La vaste escroquerie à l'immobilier via une société aixoise (un millier de victimes pour 1 milliard d'€) était étudiée hier au Conseil d'État. Qui pourrait s'en dessaisir p.3

BÉBÉ PRÉMATURÉ
Les parents de Titouan veulent la fin des soins p.III

AIR FRANCE
Le mouvement de grève se poursuit chez les pilotes p.II

ÉCOSSE
L'indépendance c'est maintenant? p.V

Battu à mort par des cambrioleurs



À Aubignosc, près de Sisteron, un maçon de 45 ans tué chez lui par trois malfaiteurs, en présence de sa femme et de son fils ligotés, pour un maigre butin. / PHOTO ERIC CAMOIN P.IV

0 20306 - 918 - 1,10 € - 0



CAHIER 1 - N° 6305

*Journal respectueux de l'environnement, 30753 papier recyclé



FOOTBALL
Gignac s'impose comme le taulier de l'OM

À 28 ans, André-Pierre Gignac est plus qu'un buteur efficace, il s'affirme comme le leader de l'effectif olympien,

AIX-EN-PROVENCE
Un obus de la Grande guerre dans une cave

Hier, un obus datant de 1915 a été découvert par des particuliers dans une cave du centre-ville. Pompiers et

Affaire Apollonia : ping-pong judiciaire au plus haut niveau

Cette escroquerie à l'immobilier aurait fait un millier de victimes via une société aixoise, pour un milliard d'euros. Le Conseil d'Etat, saisi, pourrait renvoyer la balle au tribunal administratif

Apollonia. Le mot fait frémir, désormais. Le nom de cette société de conseil en investissements et immobilier dont le siège se trouvait à Aix, est intrinsèquement lié à ce que l'on redoute comme étant l'une des plus grosses escroqueries à l'immobilier. Une escroquerie présumée qui a laissé sur le carreau financier près d'un millier de clients floués, endettés, ruinés pour certains.

Apollonia, avant de devenir ce scandale financier tristement éponyme à plus d'un milliard d'euros, on en parlait comme d'une florissante société aixoise, créée en 1997 par Jean Badache, affichant un bénéfice net de 17 millions d'€, reversés au Luxembourg. Mais ça, c'était avant. Avant que le scandale n'éclate, et que les clients ne découvrent qu'ils s'étaient endettés dans d'inimaginables proportions. Médecins, chercheurs, dentistes, pharmaciens..., convaincus par les commerciaux d'Apollonia, d'investir dans des programmes immobiliers.

Les clients d'Apollonia se sont endettés à hauteur de 2 millions d'euros en moyenne.



Les luxueux locaux de la société Apollonia étaient situés aux Milles, à Aix. L'escroquerie présumée aurait conduit au surendettement de centaines de familles, via l'acquisition de biens immobiliers, pour un montant global dépassant le milliard d'euros. / PHOTO LA PROVENCE

liens. On leur avait vanté le statut de loueurs en meublés professionnels. Ils y avaient vu le moyen d'une défiscalisation sûre, d'autant qu'Apollonia les avait assurés de la "neutralité" des opérations immobilières : les loyers couvriraient charges et mensualités de l'emprunt. Bref, ces investisseurs avaient trouvé comment s'assurer un complément de revenu ou de retraite. Sauf que les simulations financières présentées par Apollonia étaient pour le moins optimistes, et pour le plus (ou pire), totalement irréelles, conduisant ces particuliers à la déroute. Les acquisitions se faisaient à des tarifs largement surévalués au regard du marché immobilier.

Pour y parvenir, Apollonia pouvait avoir présenté aux banques des dossiers qui ne reflétaient en rien les situations financières réelles des emprunteurs.

Et les dossiers auraient été acceptés, sans que les banques ne pointent d'anomalies pourtant évidentes, dans le montage de dossiers présentés. Apollonia a-t-elle aussi, même si l'instruction n'est pas terminée, fait signer en blanc des documents (demandes de prêt) ? Avec, clé en main, le réseau de notaires, fiscalistes, conseillers qui prenaient le relais pour faciliter les démarches... Car la consigne était claire, et constante : les cadres d'Apollonia étaient les seuls interlocuteurs auprès des investisseurs. Lesquels étaient sans doute rassurés par la présence de notaires et grandes banques.

Jusqu'à l'effondrement du mécanisme mis en place par Apollonia. Et le scandale qui allait ébranler la finance.

En 2008, un dossier judiciaire était ouvert, les investigations confiées à la division économique et financière de la PJ. Avec, ensuite, une trentaine de mises en examen dans cette affaire de présumée escroquerie en bande organisée, à commencer par celle de Jacques Badache, puis des dirigeants, commerciaux et salariés d'Apollonia, de cinq notaires, d'intermédiaires en opérations de banque et de cadres bancaires. Fin 2012, la cour d'appel d'Aix annulait la mise en examen de 4 des 5 banques mises en cause dans ce dossier.

Les clients, endettés à hauteur de 2 millions d'euros en moyenne, sont aujourd'hui réunis au sein de l'Asdevilm-Anvi, association de défense des victimes de loueurs meublés.

Sèverine PARDINI-BATTESTI
spardini@laprovence-presse.fr

CONSEIL D'ÉTAT OU TRIBUNAL ?

Le Conseil d'Etat a étudié hier après-midi le recours qui avait été déposé par l'Association des victimes de l'immobilier. Cette association regroupe un certain nombre des victimes de l'arnaquée présumée, organisée par Apollonia.

On estime à un millier le nombre de personnes flouées et bon nombre d'entre elles ont tout perdu dans l'affaire. Hier à Paris, il s'agissait pour l'association des victimes, dans le cadre de son dossier de partie-civile, de récupérer des documents détenus par l'Autorité de contrôle prudentiel. Cet organisme officiel veille "à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle". En l'occurrence les banques.

Dans l'affaire Apollonia, il est clairement reproché à plusieurs établissements financiers de ne pas avoir vérifié les endettements en cours de leurs clients, et d'avoir accordé plusieurs prêts à la même personne, sans autre vérification. Malgré ce contexte à charge, le secrétaire général adjoint de l'Autorité de contrôle prudentiel a refusé, en mars 2012, de communiquer aux plaignants les pièces réclamées.

Hier, durant l'audience publique devant le Conseil d'Etat, le rapporteur du conseil d'Etat a expliqué, sans le valider, que ce refus de communiquer reposait sur "le secret professionnel".

Surtout, il a pris soin dans ses conclusions de rappeler que ce recours, au vu des nouveaux textes en vigueur, ne relevait plus de la compétence du conseil d'Etat, mais du tribunal administratif de Paris.

S'il est suivi dans sa conclusion par les magistrats de la Haute Juridiction, ce qui est le cas dans la majorité des rapports, l'Association des victimes de l'immobilier devra alors saisir le tribunal compétent, pour étudier son recours au fond.

ALP

LE TÉMOIGNAGE de Jean Imbert, un client d'Apollonia

"On veut être indemnisé et s'en sortir"

Il s'agissait pour Jean Imbert et son épouse, de se bâtir un complément de retraite. Laisser quelque chose aux enfants...

Un investissement de père de famille, en somme, avec en plus, une incitation fiscale. Mais ce chercheur raconte qu'ils se sont retrouvés endettés à hauteur de 10 000 euros/mois, après l'achat de quatre appartements dans une résidence à la Barque (Fuveau), et quatre autres près de Lyon.

Pour Jean Imbert, impliqué dans l'ANVI-ASDEVILM (association de défense des victimes de l'immobilier), "le cœur de cible d'Apollonia, c'étaient des gens honnêtes qui ont fait confiance, et se sont retrouvés à signer des documents en blanc. D'autant qu'on avait la garantie apportée par des notaires." Quid de la responsabilité des banques ? "Ce n'est ni Apollonia, ni les notaires, qui leur ont mis le couteau sous la gorge. Il y avait



Jean Imbert, chercheur, avait acheté 8 appartements via Apollonia. / PHOTO C.SOLLIER

un traitement spécifique du cas Apollonia".

Si les crédits étaient facilement acceptés par les banques, les appartements étaient, eux, surévalués. "Dès qu'on a commencé à percevoir les loyers, on a fait le calcul et on s'est rendu compte qu'on commençait l'année avec

un trou de 60 000€, quatre ans plus tard", déplore ce chercheur. "Alors on s'inquiète, on déprime. Il y a même eu des tentatives de suicide. Des gens ont été hospitalisés, d'autres sont décédés".

Et d'évoquer le cas d'un monsieur de 70 ans, contraint de retourner travailler, pour tenter de rembourser l'argent.

Quelques années plus tard, les victimes veulent être indemnisées, clame Jean Imbert. D'autant que certains clients ont investi lourdement : une personne avait même acheté une trentaine d'appartements.

"On veut s'en sortir et rembourser dans la mesure où chacun reconnaît ses responsabilités. Nous, nous ne sommes pas indemnisés ! Nous espérons une audience pénale, en attendant les gens sont toujours bloqués, saisis... alors que ce sont des bosseurs, issus de la méritocratie, qui ont fait confiance".

Propos recueillis par S.P.-B.

La phrase

"Mieux vaut rester ignorant de certaines choses, trop savoir est source de tracas."

L'ÉCRIVAIN MO-YAN, DANS "LE SUPPLICE DU SANTAL", OUVRAGE PARU EN 2001. L'AUTEUR, QUI A REÇU LE PRIX NOBEL DE LITTÉRATURE EN 2012, SERA AUJOURD'HUI À AIX À LA CITÉ DU LIVRE, À L'OCCASION D'UNE RENCONTRE-DÉBAT. LE RENDEZ-VOUS EST FIXÉ À 18H30 DANS L'AMPHITHÉÂTRE DE LA VERRIÈRE. VENDREDI, IL SERA FAIT DOCTEUR HONORIS CAUSA DANS LES MURS D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

A suivre

L'Académie du Tambourin fête son 25e anniversaire

À l'occasion de cet événement, l'académie propose des concerts autour de la musique provençale, tout au long de l'année. Ce soir à 20h45 à l'auditorium Campra du nouveau conservatoire aura lieu un concert : "Musique en Provence au temps de Mistral" donné par l'Académie du Tambourin. L'événement s'inscrit dans le cadre des célébrations de l'anniversaire de la mort de Frédéric Mistral. Autre événement à noter le 12 octobre à l'église de Saint Jean de Malte à Aix : une messe sera célébrée à 10h30 en l'honneur de la sainte patronne des tambourinaires, Sainte Thérèse. Un concert suivra à 15h30.

Les 80 ans de la maison Santons Fouque

La célèbre fabrique de santons vous invite samedi 27 septembre à fêter son anniversaire autour de diverses animations. De 10h à 19h, l'enseigne installée au 65 cours Gambetta ouvrira ses portes pour vous présenter sa nouvelle grande crèche. Suivront une démonstration de la fabrication de santons, mais également la découverte des nouvelles créations 2014. Deux groupes provençaux viendront animer la journée "Lei Farandoulaire Sextian" et "Lei Balair dou Rei Reinie". Sera également présenté le buste de Frédéric Mistral, puis l'auteur Gérard Baudin viendra dédicacer son livre *Frédérique Mistral*. Plus d'information sur le site santons-fouque.fr.

Le chiffre

54

Les parents d'élèves de l'école de Célony, qui appelaient hier à boycotter la classe le mercredi matin, ont récolté 54 signatures pour la pétition qu'ils comptent transmettre au maire Maryse Joissains. Hier matin, à l'école de Célony, en moyenne, une huitaine d'enfants étaient absents dans chaque classe.

S.P.-B.

LES EXPLICATIONS de M^e Jacques Gobert

"Des investigations sur les banques"

M^e Jacques Gobert, l'avocat de l'association Asdevilm-Anvi, précise que les investigations sont encore en cours, concernant notamment "les manquements des banques", quant au respect des procédures légales en matière d'emprunt.

Après l'examen des responsabilités des notaires, "nous attendons désormais des investigations pour établir si les banques, comme elles le prétendent, ont bien envoyé les offres de prêt aux emprunteurs..." L'avocat marseillais poursuit : "Nous espérons que la justice fera son travail, face à des manquements aussi graves, et conduise des investigations concernant les banques."

Alors que les mises en examen de quatre banques ont été annulées, M^e Gobert déplore que les pouvoirs publics n'aient pas envie d'investiguer sur les établissements prêteurs. "Ce n'est pas supportable, dès lors que nous avons des éléments comme nous en avons".